

une interdiction qui inclurait leur stock actuel d'armes chimiques. Par ailleurs, les États qui n'ont pas librement accès à une force de dissuasion provenant des armes chimiques pourraient refuser d'adhérer à un traité qui leur imposerait des restrictions sans prévoir au moins une certaine réduction des menaces éventuelles d'armes chimiques dont ils ont la crainte.

Il y a aussi un autre problème qui a été esquivé par tous les projets présentés jusqu'à maintenant à la CCD, c'est-à-dire la question de savoir si le traité doit entrer en vigueur seulement si tous les membres des Nations Unies y adhèrent ou bien s'il faut envisager une situation dans laquelle une nation serait appelée à renoncer à son droit aux armes chimiques même si ses ennemis éventuels n'en font pas autant. Quelles dispositions, à supposer qu'il en faille, dans le traité devraient prévoir cette question? Ce sont là des questions épineuses mais auxquelles il faut répondre si nous voulons avoir quelque espoir de négocier un traité efficace.

Par ce que je viens de dire vous comprendrez que ma délégation n'entrevoit aucune solution immédiate à ces problèmes ardues. Nous croyons que la CCD devrait procéder avec toute la diligence dont elle est capable dans sa recherche des éléments d'un traité et, à cette fin, poursuivre l'examen méticuleux des questions complexes qui sont en jeu.

Les efforts déployés sans relâche afin d'éliminer l'utilisation des armes chimiques découlent largement du sentiment de répugnance qu'inspirent les souffrances causées par ces armes et de la crainte qu'on les utilise peut-être sans discernement. Des inquiétudes semblables sont à l'origine de propositions selon lesquelles des sanctions devraient frapper l'utilisation du napalm et d'autres armes incendiaires. Un comité établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fait actuellement rapport sur le sujet plus vaste des armes dont l'objectif est problématique. Le contenu et les conclusions de ce rapport, ainsi que celui qu'a rédigé le Secrétaire général des Nations Unies sur l'utilisation du napalm, appelleront un examen détaillé et objectif de la part des gouvernements afin de déterminer les mesures que l'on pourrait prendre pour restreindre avec efficacité l'utilisation des armes en question. A notre avis, une telle étude serait particulièrement utile si elle reflétait une plus grande sensibilité à l'égard des dangers que pose la vaste gamme d'armes aujourd'hui utilisées dans les guerres dites classiques, surtout pour les non-combattants.

Il faut également tenir compte du rapport qui existe entre la question de l'utilisation d'armes comme le napalm et d'autres produits incendiaires, ainsi que la question de principe plus vaste